

1. Période de l'opération:

L'opération NETGEAR Bye Bye Bad Wi-Fi commence le 15/11/2018 et se termine le 31/12/2018

AUCUN ACHAT OU CONTRIBUTION MONETAIRE N'EST NECESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER.

Toutefois, des frais liés aux données mobiles et Internet peuvent vous être facturés. Les lois en vigueur dans le pays s'appliquent. L'achat d'un produit n'augmentera pas les chances de gagner.

2. Conditions de participation :

Pour participer à l'opération, vous devez remplir les conditions d'éligibilité et compléter le formulaire d'inscription. En participant, vous acceptez les conditions générales et toutes décisions prises par NETGEAR concernant cette opération. NETGEAR peut disqualifier et poursuivre dans la mesure permise par la loi tout participant ou gagnant qui altère le site, le processus de participation, enfreint les règles ou agit de manière malveillante.

3. Éligibilité:

Pour participer à l'opération, vous devez avoir une entreprise enregistrée en France, une adresse email professionnelle valide et avoir au moins dix huit (18) ans lors de l'inscription. Vous devez vous assurer que vous avez suivi les procédures établies par votre employeur pour participer à cette opération. Votre entreprise doit être située en France. Cette opération s'applique uniquement en France. Les employés, les dirigeants, les administrateurs, les revendeurs (intégrateurs, distributeurs), les agents affiliés et les représentants de NETGEAR et des autres partenaires, y compris leurs sociétés affiliées, sociétés mères, filiales et agences de publicité et de promotion, ainsi que leur famille immédiate ne peuvent participer à cette opération. Seul NETGEAR déterminera les critères d'éligibilité d'une inscription. NETGEAR se réserve le droit de refuser toute inscription, quelle que soit la raison. En cas de différend quant à l'identité d'un participant, l'identité du titulaire légal du compte de l'adresse électronique soumise au moment de l'inscription sera retenue.

4. Méthode de participation :

Pendant la durée de cette opération, vous devez consulter le site Web à l'adresse : <http://www.netgear.fr/landings/bye-bye-bad-wifi/> et compléter le formulaire d'inscription pour participer. Vous devrez y enregistrer de vos informations de contact (y compris et sans limitation, votre nom complet, votre raison sociale, votre adresse électronique professionnelle et un numéro de téléphone professionnel) et une déclaration écrite décrivant comment, selon vous, le système Wi-Fi NETGEAR Orbi Pro (SRK60) aidera votre entreprise ou celle pour laquelle vous travaillez. Limite d'une inscription par entreprise.

5. Sélection des gagnants :

Dans les 4 à 6 semaines suivant la date de clôture, NETGEAR sélectionnera 10 gagnants au hasard parmi toutes les inscriptions reçues en fonction des critères d'évaluation suivants :

(a) 50% pour la créativité et l'originalité

(c) 50% pour la pertinence liée au sujet

Le jugement sera effectué par le personnel de NETGEAR. Cette décision sera finale, contraignante et ne sera pas changée.

6. Lots :

Chaque gagnant recevra un système Wi-Fi NETGEAR Orbi Pro (SRK60). NETGEAR peut remplacer le prix par un prix similaire de valeur égale ou supérieure ou par une valeur monétaire équivalente. Toutes les taxes associées à la réception ou à l'utilisation du prix, ainsi que tous les frais accessoires, le cas échéant, sont à la charge exclusive de chaque gagnant.

GAGNANT : Vous acceptez de procéder comme suit si vous êtes un gagnant et que vous acceptez le prix :

a) Quels sont vos devoirs suite à la participation : Vous devrez soumettre à NETGEAR, dans les 6 semaines suivant la réception du produit, un bref témoignage écrit décrivant votre expérience avant et après l'utilisation du système Wi-Fi NETGEAR Orbi Pro. Ces informations seront utilisées à des fins marketing par NETGEAR. Vous acceptez également de participer et de coopérer, au besoin, à toutes les activités éditoriales comme une étude de cas portant sur le système Wi-Fi NETGEAR Orbi Pro (entretiens et photographies).

(b) Vous consentez à l'utilisation de votre nom, de votre raison sociale, de vos déclarations écrites et de votre image dans toutes nos campagnes publicitaires en rapport avec l'opération et dans tout support promotionnel que nous jugerons opportun, sans limite dans le temps, partout dans le monde.

(c) vous consentez à l'utilisation des éléments cités précédemment pour des documents et des campagnes d'informations sur n'importe quels types de supports par NETGEAR ou par des tiers autorisés.

(d) Vous acceptez de ne recevoir aucune rémunération pour cet usage

(e) Vous signerez les documents pour confirmer les usages cités précédemment.

7. Notification :

NETGEAR informera chaque gagnant par le courrier électronique fourni via le formulaire de participation au plus tard dix (10) jours après le tirage au sort. NETGEAR décline toute responsabilité en cas de retard ou d'absence de notification en raison de compte de messagerie inactif, de problèmes techniques, du fait que le gagnant ne contrôle pas correctement son compte de messagerie, de courrier non remis ou perdu, ou de non-récupération du courrier par le gagnant. Chaque gagnant doit ensuite répondre à NETGEAR dans les cinq (5) jours suivant sa notification et fournir une adresse postale professionnelle à laquelle NETGEAR peut expédier le prix. À la demande de NETGEAR, chaque gagnant doit prouver qu'il agit pour le compte d'une entreprise basée en France. Si un gagnant ne répond pas à NETGEAR dans les cinq (5) jours, omet de fournir une adresse professionnelle valide ou une preuve d'enregistrement commercial, NETGEAR peut le disqualifier. Les particuliers peuvent demander le nom des gagnants et une copie du présent règlement officiel en soumettant une enveloppe timbrée à leur adresse auprès de NETGEAR 2 rue de Marly 78150 Le Chesnay.

8. Représentations :

Chaque participant déclare et garantit par la présente que toute inscription, toute déclaration et toute information fournies sont des originaux et ne violent pas la règle des droits d'auteur, de marques commerciales, de droits à la vie privée, à la publicité, à la propriété intellectuelle, aux droits de quiconque, aux lois, aux règles ou au règlement. Si la participation, les informations ou les matériaux fournis par le participant comprennent un contenu ou des éléments qui ne sont pas la propriété du participant et / ou qui sont soumis aux droits de tiers, le participant déclare, qu'il ou elle l'a obtenu l'accord du propriétaire avant la soumission de la candidature et des informations afin de permettre à NETGEAR d'utiliser ces informations ou matériels, sans indemnité supplémentaire de quelque nature que ce soit. Chaque participant déclare et garantit que sa participation, le matériel et les informations fournis ne contiennent aucune information que le participant, son employeur, son personnel ou tout autre tiers considère comme confidentielle. Le participant accepte que NETGEAR ait le droit de vérifier la propriété et l'originalité de toutes les inscriptions et que, à la demande de NETGEAR, le participant doit soumettre une copie écrite de toute renonciation ou autorisation que ce dernier a reçue d'un tiers lui accordant le droit d'utiliser ce bien. Le participant comprend et reconnaît que s'il gagne, NETGEAR peut annuler sa victoire et sélectionner un autre gagnant.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

NETGEAR, SES AGENTS, REPRÉSENTANTS, AFFILIÉS, FILIALES, ACTIONNAIRES, OFFICIERS ET ADMINISTRATEURS NE SONT PAS RESPONSABLES: (I) DES RETARDS, DES PERTES, DES DOMMAGES, DES ERREURS, DES MANQUEMENTS ET TOUT AUTRE DROIT. (II) DES DYSFONCTIONNEMENT DES TÉLÉPHONES, DES PROGRAMMES ÉLECTRONIQUES, DES MATÉRIELS OU LOGICIELS, DU RÉSEAU, D'INTERNET, DE DÉFAILLANCES OU DIFFICULTÉS DE TOUTE NATURE; (III) DES TRANSMISSIONS INFORMATIQUES QUI ECHOIENT, INCOMPLÈTES OU RETARDÉES; (IV) DU TÉLÉCHARGEMENT DE TOUT MATÉRIEL EN LIEN AVEC CE

CONCOURS; (V) DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT CAUSÉ PAR DES ÉVÉNEMENTS HORS DU CONTRÔLE DE NETGEAR POUVANT CAUSER L'ANNULATION DE L'OPERATION OU; (VI) TOUTE BLESSURE, PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN RAPPORT AVEC LE PRIX OU RÉSULTANT DU PRIX, OU DE L'ACCEPTATION, DE LA POSSESSION OU DE L'UTILISATION DU PRIX, OU DE LA PARTICIPATION À LA PROMOTION; OU (VII) TOUTE ERREUR D'IMPRESSION OU DE TYPOGRAPHIE DANS TOUT MATÉRIEL ASSOCIÉ À L'OPERATION.

NETGEAR PEUT, À SA SEULE DISCRÉTION, SUSPENDRE OU ANNULER CETTE OPERATION À TOUT MOMENT SI UN VIRUS, UN BUG OU UN AUTRE PROBLÈME TECHNIQUE VIENT CORROMPRE L'ADMINISTRATION, LA SÉCURITÉ OU LE JEU LIÉ A CETTE OPERATION.

NETGEAR N'OFFRE AUCUNE REPRÉSENTATION OU GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LE LOT PRIX OU VOTRE PARTICIPATION À L'OPERATION, ET REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LA GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE.

CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE DE NE PAS POURSUIVRE NETGEAR, SES EMPLOYÉS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, DIRECTEURS, ACTEURS, REPRÉSENTANTS, FILIALES ET AFFILIÉS. NETGEAR N'EST PAS RESPONSABLE DE L'UTILISATION DES LOTS, DES DOMMAGES CORPORELS QU'ILS PEUVENT ENGENDRER Y COMPRIS LA MORT ET LES DOMMAGES MATÉRIELS. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA DEMANDÉE SUR LES DROITS LIÉS A LA PUBLICITÉ, LA DIFFUSION OU LA VIOLATION DE LA VIE PRIVÉE.

EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ DE NETGEAR NE DÉPASSE LA VALEUR EN ESPÈCES DU OU DES LOTS ATTRIBUES LORS DE CETTE OPERATION.

10. Confidentialité et utilisation des informations sur les promotions :

NETGEAR collecte vos informations personnelles lorsque vous vous inscrivez à cette opération. Nous traiterons et utiliserons ces informations personnelles afin de gérer cette opération, y compris en les divulguant à des tiers à des fins d'exploitation de l'opération et de remise des prix le cas échéant. NETGEAR peut vous contacter dans le cadre de cette opération, que vous gagniez ou non. Si vous gagnez un prix, nous pouvons publier des informations personnelles dans le cadre de l'une de nos campagnes publicitaires concernant cette opération, ainsi que dans tout autre matériel promotionnel à notre guise, aujourd'hui ou à l'avenir, sauf si la loi l'interdit. Veuillez consulter la politique de confidentialité de NETGEAR à l'adresse <http://www.netgear.fr/about/privacy-policy/>. NETGEAR peut également utiliser toutes les informations liées à cette opération, y compris les informations obtenues par le biais de l'opération, à des fins de marketing ou à d'autres fins conformes à sa politique de confidentialité, sauf si la loi l'interdit. Veuillez consulter la politique de NETGEAR à l'adresse <http://www.netgear.fr/about/privacy-policy/>.

11. Application de la loi.

Cette opération, ainsi que les droits et obligations de NETGEAR et des participants seront régis par les lois françaises. Elles sont applicables suite aux contrats conclus et exécutés sans aucune restriction aux dispositions relatives au choix de la loi applicable. Toutes les actions, procédures ou poursuites relatives seront intentées et poursuivies uniquement en France. En participant à l'opération, vous consentez à la compétence des tribunaux français, situés sur le territoire français, en ce qui concerne toute action, tout litige ou toute autre question liée ou découlant de cette opération.

12. Commanditaire.

Le sponsor de cette opération est NETGEAR, 2 rue de Marly 78150 Le Chesnay. Toutes les questions concernant cette opération doivent être adressées à NETGEAR, 2 rue de Marly 78150 Le Chesnay.